

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 30 (1897)

Artikel: Essai sur la notion du miracle : considérée au point de vue de la théorie de la connaissance
Autor: Schinz, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379619>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ESSAI SUR LA NOTION DU MIRACLE

considérée au point de vue de la théorie de la connaissance

PAR

ALBERT SCHINZ

C'est quelque chose d'avoir appris que parmi les questions qui ont le plus agité l'esprit humain, il en est qui n'ont point de solution, ni même de sens.

EDMOND SCHERER.

.....La distinction entre les faits contingents et les faits nécessaires est, quant au fond, la même qu'entre les faits dont on ignore la cause et ceux dont on connaît la nature.

SOPHIE GERMAIN.

De récents débats ont mis en discussion un problème, qui à vrai dire n'a jamais chômé bien longtemps, celui du miracle¹. La théologie a pris la parole avec MM. Ménégoz et Bois, la science est intervenue se couvrant du pseudonyme de Medicus. Cette joute fut intéressante en ce qu'elle laissait voir toute la distance qui sépare les théoriciens contemporains du miracle, de ceux d'autrefois. On ne s'anathématise plus, on discute; on ne travaille plus à creuser un abîme entre les opinions affirmatives et négatives, on cherche au contraire à combler le fossé profond de jadis, et des deux côtés on espère pouvoir bientôt se tendre la main.

Il ne conviendrait pas toutefois de se faire des illusions, l'entente n'est pas encore parfaite. Et la raison en est, nous paraît-il, que le véritable motif qui a provoqué et permis ce

¹ *Revue de théologie* de Montauban. 1895, Nos 2 et 3. *Revue chrétienne*. 1^{er} juillet et 1^{er} août 1895. Voir aussi : « Lourdes et le surnaturel, » par Medicus. (Paris, Fischbacher, 1895.)

rapprochement échappe, ou tout au moins n'a jamais encore été mis en lumière et reconnu. Qu'on nous pardonne : nous ne voudrions pas avoir l'air de discuter ni la compétence des théologiens, ni celle des hommes de science ; mais il nous semble qu'un élément de la discussion, ne se trouvant ni chez les uns ni chez les autres, devait avant tout être pris en considération ; en d'autres termes, qu'un peu de psychologie n'eût pas été de trop, avant d'entrer en lice. C'est à nous, hommes, que certains phénomènes paraissent miraculeux. La solution du problème du miracle eût dès lors sans doute été hâtée, si avant de la discuter sur le terrain de la théologie ou des sciences naturelles, on l'eût mise à l'étude dans le chantier de la théorie de la connaissance. On dirait vraiment à lire MM. Ménégoz, Bois, Medicus et tant d'autres, que Kant n'a jamais existé ! On discute longuement lois naturelles, et possibilité de violation, ou de dérogation à ces lois, sans même songer un seul instant que ces lois n'existent pour nous qu'en temps que *nous* les concevons comme telles ; on oublie que notre connaissance du monde sensible ne dépend pas seulement de lois existant *peut-être* dans le monde que nous révèle l'expérience, mais qu'elle dépend avant tout des lois de la pensée au travers desquelles nous voyons tout ce que nous percevons de la réalité. En un mot, on ignore absolument la grande conquête de la philosophie moderne, à savoir que ce n'est pas un monde objectif qui tombe sous nos facultés perceptives et qui est livré à notre examen, mais que tout nous apparaît sous le jour d'un subjectivisme inéluctable. Dès lors ce n'était pas la question de savoir ce qu'est en soi le miracle et s'il est possible, qu'il fallait traiter ; d'emblée ce problème aurait pu être écarté comme insoluble. Mais ce qu'il importait de chercher, c'est le caractère que revêt, en tant que *nous* le concevons, le phénomène dit miraculeux, et si une notion adéquate du miracle peut exister *pour nous*. En d'autres termes : *Pouvons-nous, oui ou non, concevoir le miracle comme miracle ?*

S'il allait en effet se trouver par hasard que la notion du miracle est contradictoire, impensable, que le miracle, si on veut analyser l'idée cachée sous ce terme pris dans son sens

propre, nous glisse entre les doigts ou s'évanouit, il n'est pas difficile de tirer la conclusion : toute discussion sur l'objectivité du miracle est superflue. Tout ce qui implique contradiction, tout ce que nous ne pouvons concevoir, est pour nous comme s'il n'existait pas. Et ce quelque chose, existât-il en soi, encore — n'en pouvant rien concevoir — serions-nous empêchés de le savoir. Or, ou nous nous trompons fort, ou la notion du miracle est en effet une de ces notions conduisant à l'absurde : nous ne pouvons pas concevoir un phénomène auquel on pourrait logiquement prêter le qualificatif « miraculeux. »

Il est évident que nous ne nions pas qu'on ait pu déclarer un phénomène miraculeux, — aussi bien qu'on a pu déclarer réelle une apparition hallucinatoire ; — ni même qu'on ait pu mettre une certaine idée sous ce mot miracle quand on s'en est servi. Mais ce que nous affirmons, c'est qu'en serrant d'un peu près ces représentations qu'on se faisait du miracle, on ne peut les maintenir à cause des conséquences qu'elles entraînent à leur suite ; non pas, encore une fois, dans le monde objectif — car là, comme on l'a très justement dit, il faudrait autant de connaissances pour avoir le droit de nier le miracle que pour l'affirmer, — mais dans le monde tel qu'il s'impose à notre connaissance subjective. D'une part nous verrons que la seule idée qu'on pourrait cas échéant se faire du miracle est incompatible avec certains éléments de la pensée qui s'imposent à priori ; c'est-à-dire que les conditions du miracle objectivement conçu, ce qu'on pourrait appeler les postulats du miracle, n'existent pas. D'autre part nous serons contraint de reconnaître que si on ne peut maintenir cette conception-là du miracle (qui est la conception traditionnelle, le miracle dans le sens de prodige non conforme ou contraire aux lois naturelles), le miracle en tant que miracle objectif tombe du même coup. Oui ! il faut alors oser voir les choses en face et ne pas faire comme tant de théologiens modernes qui reculent devant les conséquences, c'est-à-dire chercher à donner au miracle subjectif, qui seul nous reste, une couleur d'objectivité qui ne lui appartient absolument pas. Nous tenons à être très net et à éviter avant tout d'habiller les concepts

de termes inadéquats, donnant le change aux lecteurs, peut-être aux auteurs même qui s'en sont servis¹ : on n'a plus le droit de considérer comme miracle un phénomène qui est déclaré conforme aux lois naturelles.

Pour nous (et, croyons-nous, pour quiconque ne reste pas à mi-chemin de son argumentation), serait *miracle* tout phénomène non conforme aux lois naturelles ; ne serait *pas miracle* tout phénomène conforme à ces lois. Il se peut qu'un phénomène s'accomplisse selon des lois naturelles à nous inconnues : ce phénomène revêt alors pour nous l'apparence du miracle, mais en soi il n'y a pas miracle. C'est avec raison qu'on a nommé un tel phénomène : *miracle subjectif*, par opposition au *miracle objectif* qui seul, à notre sens, serait véritablement miracle.

Toutefois n'anticipons pas, et livrons-nous sans plus tarder à une analyse aussi consciencieuse que possible de l'idée que nous pouvons nous faire du miracle. Et d'abord :

I

La notion du miracle objectif. — La question, du point de vue où nous nous sommes placé et où nous devons nous tenir jusqu'au bout, est celle-ci : qu'est-ce que nous pouvons, conformément aux lois de la pensée qui nous lient, nous représenter sous le concept de miracle objectif ?

La notion du miracle est corrélative de celle d'ordre natu-

¹ N'est-ce pas là le cas de Medicus, dans la discussion dont nous parlions au début ? Son célèbre mot : « Pour la piété parfaite tout est miracle, pour la science parfaite rien ne le serait, » peut être très beau et très vrai comme expression de la foi chrétienne, mais ne dit rien du tout si on veut le considérer d'un point de vue scientifique. Comme on l'a du reste toujours affirmé (et Medicus lui-même), rigoureusement parlant, si tout est miracle, rien n'est miracle ; et le miracle éternel de la création remplaçant tous les autres, ou invoqué pour tous les autres, élude justement l'objet du débat : les phénomènes miraculeux se manifestant au milieu des phénomènes naturels. C'est comme si, à la question : pourquoi telle particularité de construction se fait remarquer dans un édifice, on se contentait d'en appeler au fait que l'édifice a été construit, sans se croire obligé de rien ajouter quant à la conception de l'édifice et au mode de construction employé pour le mener à bonne fin.

rel; et nous appelons ordre naturel celui qui est le résultat de lois, naturelles également, selon lesquelles se réalisent les phénomènes. Voilà comment dès l'abord la notion de loi est intimément en rapport avec la notion du miracle. Et n'oublions pas, déjà au début, que ces notions d'ordre naturel et de lois naturelles sont subjectives; il ne se peut agir que de ce qui est ordre *pour nous* et de ce qui est loi *pour nous*. S'il y a un autre ordre que celui que nous concevons dans l'état actuel de nos connaissances, il est *pour nous* comme s'il n'existait pas, nous ne pouvons en parler. Et pas davantage de lois possibles mais inaccessibles à notre perspicacité; elles pourraient dans certains cas être supposées existantes, mais encore, rigoureusement parlant, nous n'en savons rien.

Le miraculeux, maintenant, étant (comme nous l'avons dit) corrélatif d'ordre naturel, est lui-même tout relatif. Ce qui n'est pas pour nous naturel est pour nous miraculeux, au sens large de ce terme. En effet, dès que nous ne nous expliquons pas un phénomène par une loi naturelle, il est *pour nous* non naturel. Qu'il y ait ou non une loi régissant le phénomène, mais qui nous échappe, pour nous qui constatons c'est tout un: l'événement n'a pas eu lieu selon l'ordre tel que, d'après nos connaissances du moment, nous pouvions le concevoir. Si nous demandons ainsi comment un phénomène miraculeux nous apparaît, la réponse sera: Comme une dérogation au cours habituel ou naturel des choses, et toujours habituel pour nous, ou naturel pour nous. Mais de cette façon le champ du miracle, puisque nous ne pouvons tenir compte que de ce point de vue subjectif, ira se rétrécissant avec une connaissance plus étendue des lois naturelles. Un coup de foudre était considéré comme un miracle aussi longtemps qu'il ne pouvait pas être considéré comme phénomène naturel.

A cette première proposition se rattache ce corollaire: Si le miracle au sens objectif existe réellement, nous n'avons en tous cas aucun critère extérieur pour le distinguer du phénomène qui n'a que les apparences du miracle. Le lecteur entrevoit d'ici l'importance de ce corollaire, mais ce n'est pas encore le lieu d'y insister.

Une objection spécieuse a été exprimée par M. Bois dans les discussions récentes dont nous parlions en commençant, elle a joué un rôle trop considérable pour que nous la passions sous silence. M. Bois (et avec lui MM. Bovon et Pillon) nie le rapport établi par nous entre les notions de lois naturelles et de miracle. Il prétend que les anciens Israélites, par exemple, ne connaissaient pas les lois naturelles et n'en parlaient cependant pas moins de miracles ; d'où il faudrait conclure que la notion du miracle peut parfaitement exister indépendamment de celle de loi. — Cette thèse n'est absolument pas soutenable. Pour n'avoir pas été saisie dans le sens philosophique et logique qu'elle comporte, pour n'avoir pas été formulée en termes scientifiques, l'idée de loi n'en a pas moins de tout temps existé au milieu des hommes même les plus primitifs ; et quand on n'en a pas affirmé la connaissance par des mots, on l'a toujours fait par des actes. Lorsqu'un ancien Israélite ou tout autre consommait quelque nourriture pour vivre, il affirmait sa croyance à une loi qu'on peut exprimer, par exemple, sous cette forme : La consommation d'aliments est la condition de la subsistance, de la vie. De même s'il se reposait, s'il marchait, etc. De même encore en face de la nature extérieure, il était loin d'ignorer que des lois présidaient à la croissance des végétaux ou des animaux, au cours des saisons, à la chute des corps. Aussi ne s'étonnait-il pas de voir ses semblables agir comme lui et n'hésitait-il pas à leur attribuer la même croyance à l'existence de rapports constants entre certains phénomènes. Bref, si les anciens ne concevaient pas de lois aussi mathématiquement adéquates qu'il nous est possible de le faire aujourd'hui, de là à dire qu'ils les ignoraient tout à fait, il y a loin. Et la distinction que M. Bois, en s'appuyant sur l'indépendance des notions de loi et de miracle, croit pouvoir faire entre cours naturel et cours habituel des événements tombe également ; l'un et l'autre sont également conçus par nous, et ce qui est habituel (au sens large du mot auquel M. Bois en appelle ici) est précisément ce qui est naturel. On peut bien concéder que la distinction n'est pas fausse absolu-

ment¹, c'est-à-dire qu'il y a une nuance à observer, mais en tout cas pour le problème qui nous occupe elle est superflue, elle introduit même dans la discussion des éléments qui ne conviennent en aucune façon. D'ailleurs, même en la maintenant ici, il n'est pas sûr du tout qu'on aboutisse vraiment au but visé par M. Bois. Le miracle est, en effet, généralement considéré comme résultant d'une intervention divine, et à cette intervention on attribue avec raison un but : si donc un homme voit un phénomène qu'il ne s'explique pas naturellement, mais auquel, d'autre part, il ne saurait découvrir aucun but que Dieu (ou tout autre être surnaturel) aurait pu avoir en le produisant, il est très plausible, probable même, que cet homme finira par admettre que ce phénomène est tout simplement un phénomène naturel, mais dont il ignore la cause naturelle.

Nous touchons ici du doigt un point très important pour l'histoire de la notion du miracle ; c'est là, en effet, que gît en réalité l'origine de cette conception plus moderne qui est entre autre celle de M. Bois, et qui — toute inférieure qu'elle soit, à notre sens, — a supplanté peu à peu le point de vue scolastique de Thomas d'Aquin et de ses disciples. Reprenons notre exemple du tonnerre. On y vit d'abord une manifestation directe du ciel ; c'était un phénomène miraculeux. On conclut du fait qu'ayant paru dans telle occasion un signe d'En-haut, il devait l'être en toute occasion. Longtemps cette opinion prévalut ; aujourd'hui encore, elle est loin d'être tout à fait abandonnée par certaines populations de la campagne qui sonnent les cloches en temps d'orage. Pourtant il n'en fallut pas moins se rendre à l'évidence ; là où le fanatisme religieux n'étouffait pas absolument la raison, on arriva à se convaincre que décidément, le plus souvent, il n'y avait aucune relation à saisir entre un coup de tonnerre et une manifestation spéciale de Dieu ; le but du phénomène conçu comme miraculeux échappait. Alors se produisit ce mélange de deux croyances aussi vives l'une que l'autre. D'une part, Dieu existe et se

¹ Voir plus bas notre § IV.

révèle directement à l'homme dans le cours des événements ; d'autre part, la nature est soumise à des lois fixes, de là l'ordre que nous y voyons régner. Et la solution de cette antinomie, c'est justement le miracle : Dieu intervient dans le cours de la nature ; toutefois, il le fait non pas à l'encontre des lois qu'il a lui-même établies, mais en se servant de ces mêmes lois. Quoi qu'il en soit de la thèse (que nous examinerons pour elle-même plus bas) nous voyons ici de la façon la moins équivoque, qu'il n'y a pas de signe particulier extérieur nous permettant de distinguer un phénomène vraiment miraculeux s'il en existe, d'un phénomène qui ne serait que subjectivement miraculeux c'est-à-dire n'aurait du miracle que l'apparence.

Reprenons maintenant notre raisonnement de tout à l'heure. Malgré M. Bois nous nous croyons donc en droit de maintenir notre thèse : la notion du miracle est corrélatrice de celle de loi naturelle, et dès lors plus le bilan de nos connaissances de lois s'accroît, plus se restreint le champ des phénomènes qui nous apparaissent miraculeux. Ceci nous amène à la question capitale : Sommes-nous autorisés à considérer les limites des phénomènes revêtant pour nous le caractère du miracle, comme pouvant reculer sans cesse et jusqu'à ce que tout puisse être considéré comme soumis au cours naturel des choses ; ou devons-nous admettre que certains phénomènes restent *en soi* inexplicables et paraîtraient miraculeux même à une intelligence connaissant toutes les lois des phénomènes sans exception ? Car il est certain que si cette seconde alternative se vérifie, -- mais seulement alors, — nous serons autorisés à admettre l'existence du miracle au sens propre du mot ou miracle objectif.

C'est ici qu'il convient surtout de ne pas perdre de vue que tout est subjectif dans notre problème et que nous ne pouvons pas examiner si le miracle objectif existe en soi, mais si nous pouvons le concevoir existant. Or il n'y a pour nous que deux possibilités à mettre en présence : ou bien nous envisageons que tout est soumis aux lois naturelles, ou bien pas. Que devient le miracle objectif en face de ces deux hypothèses, et

d'abord, laquelle devons-nous admettre pour la conception du miracle objectif ?

Jusqu'ici nous savons qu'un phénomène peut *paraître* miraculeux sans l'être en réalité ; et pour dire s'il l'est il faudrait justement savoir si en fait il est ou non régi par des lois naturelles ; notre subjectivisme nous en empêche. Cependant si nous supposons qu'il l'est en effet et que les lois auxquelles il obéit nous sont seulement inconnues, il est évident qu'il n'est pas miracle objectif. Ce n'est donc qu'avec la supposition contraire, qu'il peut vraiment être dit miracle objectif. On aurait beau prétendre que le phénomène miraculeux est régi par des lois non seulement inconnues, mais *inconnaissables* à l'homme, l'état de la question demeure le même : ou ce sont des lois, et alors il n'est pas question de miracle objectif ; ou ce ne sont pas des lois, et alors seulement il y a miracle objectif. Soutenir que le phénomène dit miraculeux est conforme aux lois naturelles, ou à l'ordre que nous percevons dans la nature, cela reviendrait à dire que ce phénomène est lui-même naturel.

Nous ne voulons du reste pas insister sur ce qui a déjà été développé à réitérées fois par d'autres, et mieux que nous ne saurions le faire ¹. Cette conception du miracle objectif qui n'a aucune prétention à l'originalité, n'a d'importance pour nous, qu'en ce qu'elle nous met en demeure de poser cette thèse : La notion du miracle objectif comportant la non-conformité aux lois naturelles, c'est-à-dire cette notion et celle de lois naturelles étant corrélatives, il en résulte que,

*si nous n'admettons pas l'existence de lois naturelles,
il est impossible de concevoir l'existence du miracle objectif.*

Mais nous ne sommes pas tout à fait au bout. Cette non-conformité aux lois naturelles, condition du miracle objectif, est-

¹ Encore dans les débats de MM. Bois et Medicus : Voyez, par exemple, *Revue chrétienne*, 1^{er} juillet 1895, p. 17-18. Medicus écrit : « J'appelle *miracle* un fait dûment observé qui déroge aux lois naturelles dûment observées. Un phénomène produit selon des lois inconnues, mais rentrant dans l'ordre universel et normal, aurait beau se manifester avec toutes les apparences de l'étrange et du merveilleux, il ne serait pas du tout un miracle. »

elle concevable ? Nous laissons ici encore le point de vue métaphysique de la question ; d'autres ont abordé le problème sous cette face et ont examiné si, étant donné la toute-science ou la toute-puissance divines, il était légitime ou probable de penser que Dieu ait voulu ou dû intervenir brusquement dans son œuvre et modifier l'ordre qu'il y avait lui-même établi, ou si ce ne serait pas proclamer la non-perfection de la création que d'y autoriser des retouches, fussent-elles opérées par le Créateur lui-même ? Ce côté-là de la discussion, supposé même qu'il y ait lieu de lui vouer un examen spécial, ne rentre en tous cas pas dans ce chapitre de notre travail.

Pour nous, restant dans le domaine de la théorie de la connaissance, nous nous souvenons que ce qui conditionne ou rend possible la connaissance, ce ne sont pas seulement les lois naturelles relatives au monde de l'expérience, mais aussi les conditions en vertu desquelles nous connaissons et pensons, soit, ce qu'on a nommé les lois de la pensée, — lois à prioristiques, inéluctables et qui sont loin d'être les moins importantes à consulter. Ainsi, pour prendre l'exemple que nous venons de développer, nous devons nécessairement, pour nous représenter un miracle objectif, le concevoir comme un phénomène non conforme aux lois naturelles ; car si nous voulions le déclarer conforme à ces lois naturelles, il perdrait justement ce qui autorise le prédicat « miraculeux ; » ce serait en contravention avec les lois à prioristiques de la pensée. De même s'il s'agit de toute autre notion. Ce que nous savons, nous ne le savons qu'au travers des lois de la pensée, par conséquent, faire abstraction de ces dernières, c'est se condamner à ne pas connaître ou à ne pas penser. Penser c'est déjà imposer des lois. Non seulement l'objet de connaissance est lié par des lois, mais cette connaissance elle-même est liée ; et si même, en un certain sens, on peut dire que l'objet de la connaissance est libre, le mode de la connaissance ne l'est jamais : Ainsi, dans le domaine physique, il nous est impossible de concevoir une pierre qui soit en bois, une couleur qui soit grande ; ou dans le domaine psychique une haine aimable,

etc., exactement comme il nous est impossible de concevoir un phénomène naturel qui soit un miracle. Ce sont là des notions contradictoires, impensables, les prédicats s'excluant les uns les autres.

Or, qu'en est-il maintenant de la notion de loi naturelle à laquelle nous sommes conduits, puisqu'elle est corrélatrice de celle du miracle ? Elle ne saurait échapper au contrôle des lois à prioristiques de la pensée. En effet, le concept de la loi revêt pour nous le caractère de nécessité, faites-en abstraction et la notion s'évanouit aussitôt. Quand nous disons « loi, » nous disons justement rapport *nécessaire* entre deux phénomènes. Cette définition ne pourrait être contestée en soi qu'au point de vue objectif, jamais au point de vue subjectif. Or, que nous importe ce qu'est en soi une loi ? Si je fais usage d'un terme, c'est pour le prendre dans l'acception qu'il a *pour moi*. Une loi n'est loi *pour moi* qu'en tant que je la conçois comme telle. Le caractère de nécessité ou d'inviolabilité ne lui vient pas d'elle-même, ou de l'expérience que nous en faisons dans ses applications autour de nous ; c'est nous qui le lui imposons de par les lois à prioristiques de la pensée. Nous ne concevons peut-être pas nécessairement, chaque fois que nous constatons un phénomène, la loi qui le régit ; mais si nous concevons une loi, nous la concevons nécessaire. Tout revenait donc, ici comme plus haut pour le miracle, à poser d'une façon précise la question. Non, il ne s'agit pas de savoir, ou mieux, il est inutile de chercher à savoir si les lois naturelles sont ou non contingentes, mais pouvons-nous les concevoir contingentes ? Or la réponse est évidemment impliquée dans la question elle-même. Puisque nous ne pouvons définir ou concevoir une loi que comme un rapport nécessaire, — car sans cela qu'est-ce qui distinguerait pour nous une succession accidentelle de phénomènes d'un rapport de loi ? — ne serait-ce pas tout simplement nier la définition que de concéder la violabilité de la loi ? Une loi posant un rapport, si ce rapport ne se manifeste pas, c'est qu'il n'existe pas, c'est donc qu'il n'y a pas de loi. Une loi violée ou violable n'est pas une loi ; une loi contingente est une contra-

diction dans les termes; tout aussi bien que son contraire, une contingence nécessaire¹. Si un phénomène que nous croyons régi par telle loi naturelle, ne s'explique pas pour nous par cette loi, nous ne devons et ne pouvons pas en conclure que la loi soit violée, — puisque, encore une fois, par définition, une loi non réalisée n'est plus une loi, — mais que le rapport de loi n'existait pas, ou, en d'autres termes, qu'il n'y avait pas de loi.

Mais considérons maintenant les conséquences de ces déductions pour le miracle; nous ne serons pas étonnés du résultat. Comme les lois naturelles perdraient leur caractère spécifique de lois aussitôt qu'on les considérerait comme violables, il est évidemment impossible d'admettre l'existence du miracle objectif, si la condition de ce dernier devait être la violabilité des lois naturelles. Donc :

*si nous admettons l'existence de lois naturelles,
il est impossible de concevoir l'existence du miracle objectif.*

Et nous voici dans l'impasse : Nous avons vu tout à l'heure, en effet, qu'il nous fallait, si nous voulions avoir une notion logique du miracle objectif, admettre l'existence de lois naturelles, car s'il n'en existait point on ne saurait les violer et la notion du miracle objectif disparaissait du même coup. Et nous voyons maintenant une autre thèse, non moins logiquement déduite des lois de la pensée, mais qui contredit diamétralement le résultat final de la première, à savoir que si on admet l'existence des lois naturelles, l'existence du miracle objectif devient pour nous impossible; il se trouve exclu, en effet, de par l'existence même de ces lois naturelles, invoquées tantôt comme condition *sine qua non* de son existence à lui. Qu'est-ce à dire, sinon que le miracle objectif est quelque chose d'absolument inconcevable, puisque, partant de l'existence de lois naturelles, il tombe, et que, partant de la non-existence de telles

¹ Remarquons que nous mettons ici le doigt sur l'erreur fondamentale qui est à la base de l'ouvrage si goûté de beaucoup et qui vient de paraître en seconde édition : *De la contingence des lois de la nature*, par E. Boutroux (Paris, Alcan, 1895).

lois, il tombe également. Nous ne pouvons donc que l'abandonner, et voir à quoi nous arrivons si nous concevons le miracle au point de vue subjectif.

II

Mais auparavant nous devons prévenir quelques objections.

On peut bien, pensera-t-on, concéder la première de nos thèses : le miracle objectif est corrélatif des lois naturelles ; en ce sens du moins qu'un phénomène se réalisant dans des conditions naturelles et au même titre que s'il s'agissait d'un phénomène quelconque, ne serait jamais un miracle objectif malgré qu'il en eût les apparences. Cependant, la seconde thèse serait-elle absolument sans réplique ? est-il certain que, des lois naturelles étant admises, le miracle objectif devienne par là-même inconcevable ? ne pourrait-on pas faire certaines hypothèses qui, sans entamer la notion de loi, rendraient plausible l'admission du miracle objectif ?

Première objection. — Les lois naturelles, dit-on d'abord, régissent l'ordre naturel des événements, mais n'existe-t-il rien au-dessus de cet ordre naturel ? Pour n'être pas le résultat de lois naturelles, le phénomène miraculeux serait-il nécessairement *antinaturel* ; ou ne pourrait-il pas y avoir des lois *surnaturelles* et qui réaliseraient des phénomènes miraculeux indépendants des lois naturelles, mais sans les violer ?

L'argumentation se base ici sur l'erreur que depuis la première ligne de notre travail nous n'avons cessé de combattre : quand nous parlons de lois, il n'est question que de ce qui peut être loi pour nous, de lois que, — quand bien même nous ne les connaissons pas présentement, — nous concevons du moins comme *connaissables*. Or ces lois, telles que nous les concevons, sont toujours naturelles : pour nous il n'en peut exister d'autres, parce que nous ne pouvons avoir deux notions différentes et également valables du concept de loi. En effet, pour que nous connûssions certaines lois comme surnaturelles, pour qu'elles ne se confondissent pas avec les lois naturelles, il faudrait qu'elles fussent autre chose que des lois ; bref, il

faudrait essayer de concevoir des lois qui ne fussent pas des lois, puisque si elles étaient identiques aux lois naturelles, ce ne seraient justement pas des lois surnaturelles. Ainsi, pour nous, parler de lois surnaturelles est aussi peu rationnel que de parler de lois contingentes.

En outre, si même de pareilles lois existaient, nous ne pourrions, en tous cas, jamais savoir où elles entrent en jeu (puisqu'elles seraient pour nous inconnaissables), et nous demeurerions dès lors incapables de dire si c'est elles, ou des lois naturelles inconnues, qui régissent les phénomènes supposés miraculeux. Votre proposition étant aussi invérifiable que gratuite, serait en conséquence parfaitement inutile.

Et enfin si l'on prétend que, quoique surnaturelles, ce sont pourtant des lois, le phénomène n'est toujours que subjectivement et non objectivement miraculeux.

Ce n'est pas tout. Voulût-on même admettre ces lois surnaturelles (c'est-à-dire lois s'exerçant dans une région qui n'est pas à notre portée, mais lois que nous supposons pour les besoins de l'hypothèse) on ne tarderait pas à voir surgir des difficultés insurmontables. Représentons-nous, en effet, le cours des événements selon les lois naturelles, tout en admettant un instant l'existence des lois surnaturelles : ou bien ces lois surnaturelles n'interviennent pas, et alors les événements suivent *naturellement* leurs cours ; ou bien elles interviennent, mais alors elles interviennent *dans* le cours naturel et le modifient. Les lois naturelles sont donc violées, car vous êtes bien forcés de reconnaître que sans le phénomène miraculeux introduit par les lois naturelles, les choses se seraient passées autrement ; vous ne pouvez prétendre, en un mot, que le phénomène miraculeux, objectivement conçu, ait eu lieu conformément aux lois naturelles, ce que vous vouliez cependant établir. Soit, par exemple, une guérison miraculeuse interprétée à ce point de vue : Les lois naturelles se fussent réalisées au cas où le malade eût continué à être malade. Mais survient un être doué d'un pouvoir surnaturel et qui guérit par son intervention : les lois naturelles sont alors suspendues ou violées dans leur cours. Et qu'on ne dise pas qu'à ce taux toute guérison par un méde-

cin quelconque suspend les lois naturelles : le médecin, en effet, est lui-même produit des lois naturelles, appartient par sa personne *et par ses actes* au monde des phénomènes, rentre comme partie intégrante dans le cours naturel des événements¹. Nous opposer cet argument serait d'ailleurs aussi logique que de dire que la loi de la pesanteur est violée lorsqu'une pierre est retenue dans sa chute vers terre par ma main, ou tout autre corps interposé, et que j'accomplis un miracle en interceptant cette chute; chacun sait, d'abord, que la pesanteur continue à s'exercer sur la pierre dans ma main, ensuite que cette dernière a été déterminée d'une façon toute concrète dans son mouvement : c'était un phénomène naturel, modifiant un autre phénomène naturel, et par voie naturelle. Tandis qu'il n'en est pas de même du phénomène miraculeux ; ou s'il en était ainsi, s'il n'y avait pas là un élément *extranaturel*, empêchant le cours naturel des événements, il n'aurait du miracle que le nom. Conclusion : ou bien admettre le miracle objectif avec violation des lois naturelles, ou bien renoncer d'emblée au miracle objectif.

Mentionnons ici une variante, — peut-être ferions-nous mieux de dire une correction, — de l'objection que nous venons de présenter. C'est la conception du miracle qui a été si brillamment développée par R. Rothe, et par tant d'autres après lui, dernièrement encore par Medicus. On en appelle à la Prévoyance ou Providence divine, pour écarter toute intervention divine particulière dans les événements du monde au cours de son évolution. Tout est prévu : le phénomène miraculeux comme tout autre, et cela de la façon suivante. La cause spéciale, surnuméraire, et modifiant le cours naturel des événe-

¹ Nous nous rendons très bien compte que nous touchons ici la question considérable de la liberté humaine. Il ne saurait être question de l'aborder. Disons seulement que pour nous, du point de vue de la théorie de la connaissance auquel nous sommes forcés de nous tenir, un acte libre est quelque chose d'inconcevable au même titre que le miracle objectif. Nous en avons touché quelques mots dans un article de la *Revue de théologie et de philosophie* de juillet 1895 (pages 394 à fin). C'est la seule source à laquelle nous puissions, pour le moment, renvoyer le lecteur.

ments est disposée dès l'origine de la création de telle sorte qu'elle vienne s'emboîter dans les événements juste au bon moment pour produire le phénomène miraculeux. Ainsi le phénomène miraculeux n'est qu'une réalisation des lois naturelles, par conséquent conforme à ces lois, et pourtant le caractère extranaturel ne saurait lui être refusé. « Dieu, dit par exemple Hirzel, ne peut naturellement pas faire que $2 \times 2 = 5$; mais si à 2×2 s'ajoute encore 1, et qu'on arrive ainsi à 5, la science mathématique ne peut rien avoir à opposer à cela. » (*Ueber das Wunder*. Zurich 1863. — L. p. 24.)

On peut répondre premièrement, comme nous l'avons fait déjà, que, comme le cours des événements, selon les lois naturelles livrées à elles-mêmes, eût été différent si ce 1 n'était venu s'ajouter, les lois sont pourtant violées dans leur mode normal de réalisation, — à moins que ce 1 soit conçu comme ne devant apporter aucune perturbation dans l'ordre naturel; mais alors c'est que son action est nulle, et par conséquent aucun miracle ne se manifeste. Mais, avant tout, ce 1 d'où vient-il? Ou bien Dieu le fait intervenir selon l'ordre des lois et alors il n'y a pas de miracle objectif; ou bien (et c'est ainsi qu'il faut, croyons-nous, comprendre la chose) Dieu le fait intervenir indépendamment des lois. Mais, dans ce cas, nous ne voyons pas l'avantage qu'il y a à placer le décret divin à l'origine du monde, plutôt qu'au cours même de l'évolution du monde. Pendant comme avant, c'est un acte de création spéciale, et le miracle objectif est de nouveau conçu comme non conforme aux lois naturelles, ce que précisément l'on cherchait à éviter¹.

¹ M. François Coppée, à la fin de son volume, *Que sais-je?* (1895) reproduit un article de la *Revue de métaphysique et de morale*, dans lequel, traitant la question de l'origine de la vie sur la terre, il la résout comme Rothe celle du miracle. La vie organique, dit-il, ne sort pas d'un simple arrangement de la matière, mais un germe de vie est là dès l'origine (car ainsi Dieu n'a pas à intervenir dans le cours naturel des événements), germe qui, au moment voulu, quand les circonstances le permettront, se manifestera. Comme pour Rothe, il faut répondre : que l'élément surajouté soit placé là avant ou pendant l'évolution, l'acte créateur spécial est le même, indépendant des lois de la nature et, par conséquent, modifiant le cours naturel.

Bien plus, il nous semble qu'on va plutôt à l'encontre de ce qu'on veut établir en faisant agir Dieu dès l'origine des choses. L'on veut éviter les lois naturelles en tant qu'elles entraînent dans les événements un déterminisme rigoureux : mais ne doit-on pas, justement alors, faire appel d'une façon très énergique à la réalisation absolument stricte des lois naturelles, pour que le 1, la cause efficiente du miracle, entre en jeu au moment précis pour remplir son but. Et puis, si Dieu prévoit si bien le moment de l'intervention indépendante des lois, ne serait-il pas plus digne de Lui d'organiser le monde de manière à n'avoir pas besoin de petites causes secondaires pour rendre son œuvre parfaite? Il faut être bien à court d'arguments pour avoir recours au triste anthropomorphisme de Hirzel, qui, comparant Dieu à un magistrat républicain régnant dans un pays où tous sont soumis aux mêmes lois, suppose qu'il se rencontre des cas exceptionnels que les lois ne sauraient prévoir, et où l'intervention directe, indépendante des lois établies, loin d'enfreindre l'ordre, en est justement la condition.

Qu'on nous pardonne cette courte excursion dans un domaine qui n'est pas le nôtre; revenons à la conception que nous pouvons avoir du miracle, et pour terminer ce sujet, examinons encore dans son fondement l'hypothèse qu'on invoque dans cette argumentation en faveur du miracle objectif comme conforme aux lois naturelles. Nous aurons ainsi l'occasion de faire justice d'une de ces idées funestes qui a engendré tant de malentendus en théologie et dans la philosophie métaphysique et qui, notamment dans cette question du miracle, n'a guère fait qu'embarasser le problème. Nous voulons parler de l'*ordre surnaturel* ou divin qu'on oppose à l'ordre naturel des choses. Le mot *ordre* ne peut avoir qu'une seule signification et si dans le langage courant, on lui en donne souvent différentes, si, en d'autres termes, on accepte de parler d'un ordre relatif, ce n'est pas une raison pour conserver ce double sens en science. Rigoureusement parlant, l'ordre est ou il n'est pas; mais il n'y a pas *plus* d'ordre et *moins* d'ordre. Y eût-il seulement

le plus insignifiant détail contraire à l'ordre, on n'a plus le droit de se servir de ce dernier terme; ce serait là semer à plaisir la confusion dans nos idées. Partant de là, la distinction entre ordre naturel et ordre surnaturel est évidemment inacceptable; plus que de l'ordre et moins que de l'ordre étant également *désordre*. Concédons même qu'il y ait quelque chose au-dessus de l'ordre naturel; il ne convient pas alors, si l'on ne veut tout embrouiller, d'appeler encore cela : ordre. Du reste, pratiquement parlant, si l'on tient à l'idée de deux ordres différents et simultanément possibles, pourquoi l'un serait-il préférable à l'autre et pourquoi Dieu jugerait-il bon d'intervenir (miraculeusement) pour substituer l'un de ces ordres à l'autre qui est aussi ordre. Non ! l'ordre est de nouveau une notion subjective; ici encore c'est pour nous que quelque chose est ordre ou non. Hors de là nous ne savons rien. Et dans ces conditions admettre l'idée d'ordre surnaturel, ce serait autoriser à croire que notre monde est à la fois en ordre (point de vue naturel) et en désordre (point de vue surnaturel). Et si, se rangeant enfin à notre point de vue subjectif, on allègue encore que ce qui est ordre pour nous peut être désordre pour Dieu, et vice-versa, nous l'accorderons volontiers; mais alors le mot ordre signifie à la fois deux choses différentes et ne peut être mis à contribution dans une discussion.

D'emblée donc, on aurait pu voir ce qu'il y avait d'irraisonné à en appeler à un ordre surnaturel coexistant avec l'ordre naturel pour expliquer ou justifier la notion du miracle objectif.

Seconde objection. — Autre essai de sauvegarder le miracle objectif avec les lois naturelles. Les lois, dit-on, ne sont que l'expression de la volonté divine : Dieu ne les veut que pour réaliser ses desseins; lois n'est qu'un autre mot pour dire volonté divine. Dès lors rien de ce qui est volonté divine ne saurait être contraire à ces lois; mais tout événement, qu'il soit miracle ou qu'il soit selon les lois naturelles, est l'expression de la même volonté divine libre et toute-puissante, et cette volonté ne saurait se contredire elle-même. C'est là un argument métaphysique, cependant nous ne croyons pas devoir le passer sous silence.

Evidemment nous ne pouvons songer à contester la liberté divine relativement aux lois naturelles. Mais qui ne voit que dans le miracle objectif les lois n'en sont pas moins suspendues, quand bien même ce serait Dieu lui-même qui agit selon le droit qu'il possède? On ne saurait concevoir ainsi le phénomène miraculeux comme conforme aux lois naturelles. Il importe de ne pas confondre coexistant et coagissant; en effet, les lois naturelles peuvent, si l'on veut, coexister dans notre pensée avec le phénomène miraculeux, mais si elles ne peuvent être conçues comme coagissant, il ne faut plus parler de phénomène conforme aux lois naturelles. Ou bien si le phénomène nous paraît seulement, à nous, indépendant des lois naturelles tout en ne l'étant pas en réalité, nous retombons dans le miracle subjectif.

Troisième objection. — Nous ne nous arrêterons pas longtemps à une troisième tentative de sauvegarder le miracle objectif, celle qui consiste à concevoir d'emblée toute loi comme contingente. Etant donné tels antécédents plusieurs issues différentes sont également possibles. Nous avons vu tout à l'heure ce qu'il y aurait de contradictoire à parler de lois contingentes et pourquoi il en est ainsi. Ou bien, en effet, les lois sont conçues nécessaires et alors des circonstances absolument identiques ne sauraient engendrer qu'un seul phénomène, en sorte que le miracle objectif tombe. Ou bien vous admettez l'hypothèse de plusieurs événements possibles, et légalement possibles, avec des antécédents identiques; mais, loin d'aboutir à vos fins, vous créez encore des difficultés dont il ne faut pas songer à sortir. Comment d'abord, s'il en était ainsi, pourrions-nous prétendre connaître jamais quelque chose d'une façon adéquate, puisqu'à chaque événement il faudrait supposer qu'un autre aurait pu tout aussi bien se réaliser? Comment ensuite serions-nous en mesure de distinguer les cas où il y a et ceux où il n'y a pas vraiment miracle? Enfin et surtout, puisque chaque événement naissant des circonstances supposées aurait lieu conformément aux lois naturelles, comment parler du miracle objectif? Une fois encore nous

sommes ramenés au miracle subjectif seul concevable pour nous.

Mais enfin, s'écriera-t-on lassé de tant de raisonnements, en admettant même que nous ne pouvons concevoir un phénomène miraculeux, il ne résulte pas encore qu'il n'y en ait point. Si l'histoire prouve d'une façon irrécusable que des miracles ont eu lieu, il faudra bien les admettre. — Oui ! mais si l'on nous a compris, il résulterait justement de ce qui précède que l'histoire ne peut prouver l'existence de miracles objectifs. Est-ce d'êtres doués d'autres lois de la pensée que les nôtres que vous parlez ? nous pourrions encore concéder la chose : mais si c'est de nous qu'il s'agit, alors, non ! le miracle subjectif, — dont l'apparence d'ailleurs, nous l'avons vu, se confondrait toujours pour nous avec celle du miracle objectif, si nous pouvions parler de ce dernier, — est seul concevable. Car comment pourrait-on me prouver l'existence de quelque chose que je ne puis concevoir ? Je ne puis concevoir un triangle rond, une pierre en bois et ainsi de suite ; ces choses n'existeront jamais pour moi et personne ne me prouvera, à moi, qu'elles existent. Encore un coup, les lois de la pensées sont les plus inéluctables des lois : essayez de concevoir que $2 \times 2 = 5$. Eh bien, le miracle objectif s'oppose aux lois de la pensée comme $2 \times 2 = 5$, un rond carré, une pierre en bois, une montagne plane, etc. Et toutes ces notions, le miracle objectif avec elles, répondissent-elles même à une réalité quelconque, nous n'en saurions jamais rien. — Nous ne songeons pas à prouver davantage. Mais il en résulte que l'histoire ne peut nous prouver l'existence du miracle objectif, pas plus qu'elle ne peut nous prouver que $2 \times 2 = 5$ dans certaines occasions particulières, ou qu'une pierre soit dans telles circonstances spéciales en bois. Non ! on n'a pas encore tout dit quand on a dit c'est un *fait*, car il reste l'essentiel : comment nous concevons ce fait ; rien n'est résolu aussi longtemps que ce point-là n'a pas été élucidé. Ajoutons encore que si l'histoire ne peut prouver l'existence du miracle objectif, par le fait que s'il existait nous ne pourrions pas le savoir, il en résulte

que toutes les questions relatives à la réalité du miracle, à sa possibilité, etc., sont comme nous l'avons fait entendre dès le début parfaitement oiseuses, et il serait à souhaiter que les savants missent leurs forces au service de problèmes par essence moins insolubles.

III

La notion du miracle subjectif. — Nous sommes arrivés à la conclusion que l'existence d'un phénomène dérogeant aux lois naturelles ne peut être acceptée; non pas pour des raisons métaphysiques ou théologiques, mais pour le motif bien plus incontestable que le miracle objectif ne peut être conçu par nous, en vertu des lois qui régissent nos connaissances et nos pensées; donc *pour nous* tout au moins il ne saurait exister.

Reste à voir si nous avons beaucoup perdu en abandonnant à son sort cette notion du miracle objectif. D'abord en soi, la vérité n'est jamais regrettable, et, dût sa connaissance entraîner à sa suite un grand effondrement, nous ne voyons pas qu'il soit de notre dignité de rester les jouets de l'illusion, quand une fois nous savons qu'il y a vraiment illusion. Ensuite combien de fois n'a-t-on pas vu que de pareils regrets sont tout à fait irraisonnés! N'ayant jamais réfléchi par soi-même à ce qui pourrait faire la valeur de ces idées qu'il s'agit d'abandonner, on s'y était attaché purement par tradition, — et souvent avec d'autant plus de force qu'on ne savait pas soi-même pourquoi il était important de leur rester fidèle. Enfin et surtout, comment ne pas comprendre que l'édifice entier n'en sera que plus solide, si, constatant l'existence de matériaux de mauvaise provenance, vous les remplacez par d'autres dont la qualité est assurée. Si rien n'a croulé aussi longtemps que les parties minables rentraient dans le corps du bâtiment, vous ne devez pas nécessairement en conclure que ces matériaux, que l'examen a paru démontrer mauvais, sont bons néanmoins: il est pour le moins aussi légitime (surtout si l'on se souvient de tant d'autres exemples fournis par l'histoire des dogmes) de conclure à la solidité des autres parties et du monument dans son

ensemble. A un point de vue très exclusivement pratique la présence ou l'absence de ces éléments dans la foi peut sembler indifférente, mais chacun reconnaîtra que, s'il faut se prononcer, ils finiront par être plutôt nuisibles qu'utiles, s'ils ne le sont peut-être pas encore. Tel est précisément le cas du miracle objectif ; l'idée qu'on se fait du miracle peut être inoffensive pour une foi toute pratique, mais en théologie il n'en est pas de même, le miracle objectif devient même très gênant quand on essaie de le faire rentrer comme partie intégrante dans un christianisme raisonné.

Supposez qu'en effet la notion du miracle objectif réponde à une idée parfaitement accessible à l'homme réfléchi, vous n'auriez rien gagné du tout. Car il s'agirait maintenant de fournir un critère propre à distinguer le miracle objectif de ce qui n'a que les apparences du miracle. Or, par définition, le comment du miracle, qu'il soit objectif ou subjectif, nous échappe ; s'il n'en était pas ainsi et que nous comprissions de quelle façon le miracle s'est produit, ce ne serait justement plus un miracle pour nous. Mais si nous ne saisissons pas ce « comment, » il devient par là-même impossible de dire si c'est ou non d'une intervention miraculeuse qu'il s'agit, et si c'est miracle objectif ou subjectif, tous les deux étant identiques dans leur façon de se présenter à nous.

Au contraire, en admettant d'emblée le miracle subjectif seul, le doute ne va pas si loin. Nous avouons, il est vrai, ne pas connaître les lois particulières qui président à tel phénomène, mais au moins sommes-nous fermement convaincus qu'il est régi par des lois et de ces lois nous pouvons remonter à Dieu qui en est le créateur : sommes-nous, sinon tout à fait éclairés, au moins dans une sorte de clair-obscur.

En outre, avec l'hypothèse du miracle objectif — et supposé même que nous sussions qu'il s'agit bien de miracle et non d'une simple apparence de miracle, — qui nous garantirait que c'est Dieu qui est intervenu et non une autre puissance indépendante des lois naturelles ? Ce doute serait cependant regrettable pour la foi chrétienne. Enfin, allons jusqu'à concéder encore la possibilité de savoir que c'est bien Dieu qui a agi, nous

n'en serions pas plus avancés. Dieu doit naturellement comprendre le comment du miracle, sans cela il ne pourrait l'exécuter. Le miracle est donc, pour Dieu au moins, compréhensible. Maintenant cette intelligence divine dans le miracle est ou bien de même essence que la nôtre, c'est-à-dire que Dieu conçoit ce miracle selon des lois de la pensée analogues à celles qui gouvernent nos pensées, et alors le miracle reste subjectif, ou bien on peut imaginer que l'intelligence divine est d'une autre nature que la nôtre (pas seulement différente de degré, mais d'essence) en face des phénomènes, mais alors, comme toute conception relative à cette intelligence divine ainsi entendue nous échappe entièrement, nous n'aurions aucune raison pour affirmer si Dieu agit dans tel cas (conformément à cette intelligence surnaturelle) selon des lois, et pas davantage dès lors s'il y a miracle objectif ou non. C'est donc une bien mauvaise spéculation que d'en appeler au miracle objectif pour rendre compte des récits et faits miraculeux. Avec le miracle subjectif ou phénomène s'expliquant par les lois naturelles, nous étions dans un demi-jour, et sous prétexte de nous éclairer davantage, l'on nous conduit avec le miracle objectif dans une obscurité complète.

Et on nous permettra une fois encore, à titre d'exception, de jeter en passant un regard du côté de la théologie proprement dite. On a de tous temps, ouvertement ou tacitement, estimé la valeur du miracle à l'élément de finalité qui y est contenu. Dans la Bible surtout, le miracle est toujours considéré comme un *signe*. La résurrection par exemple, abstraction faite du sens qu'elle a en soi, a pour nous sa vraie valeur dans le signe que nous devons et pouvons y voir ; et, en effet, Jésus aurait pu ressusciter sans que les apôtres en sussent rien ; il n'en a pas été ainsi ; ce miracle a dû être manifesté aux hommes *pour* qu'ils crussent : « Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité votre foi est vaine. » L'importance du miracle ne git donc pas dans le fait du miracle, mais dans le but que l'auteur s'en propose. Si maintenant Dieu, qui est cet auteur, obtient ce même but sans intervention spéciale et indépendante des lois naturelles, il est bien évident que sa sagesse exige l'emploi de ces

moyens plus simples ; si Dieu atteint les résultats qu'il attend du miracle, sans miracle proprement dit, il ne recourra pas à ces petits moyens que nous lui prêtons très généreusement, mais d'une façon très irréfléchie. Plus les moyens d'action seront simples, plus sa gloire sera grande ; dès lors, admettre le miracle objectif, serait au point de vue objectif lui-même rabaisser Dieu et non chanter ses louanges. — Mais, répondra-t-on, comment prêter à Dieu des desseins aussi bas ? n'est-ce pas alors qu'il veut nous tromper, nous faire prendre pour des miracles ce qui n'en est pas... et c'est là ce qu'on revendique pour le Tout-Puissant et Tout-Sage ? — C'est sortir de la question que de parler ainsi : Dieu ne s'est pas proposé de montrer aux hommes un miracle pour le fait lui-même ; nous le répétons, le miracle doit être considéré dans son but, et ce but en Dieu est tout moral. Aussi bien, si vous raisonnez comme vous le faites, tirez la conclusion que, quand, dans une conversation, j'ai mal compris mon interlocuteur, c'est ce dernier qui a voulu me tromper. Du reste, l'argument se retourne contre vous et votre foi. Imaginez que telle prière que vous avez adressée à Dieu soit exaucée : le cours des événements a pris *naturellement* une tournure qui est toute en votre faveur, — et vous affirmez que c'est Dieu qui vous a entendu. Mais non, pas du tout ! Comment Dieu aurait-il pu vous laisser croire qu'il avait agi en votre faveur, quand il vous paraissait à vous et à d'autres que l'ordre naturel a suivi son cours sans dévier ? En agissant *naturellement* pour vous exaucer, Dieu vous aurait trompé, sans cela où est-ce que serait la Providence ? Pour que votre foi pût demeurer inébranlée, et pour la dignité de Dieu, il eût donc fallu un vrai miracle, — rien qu'un miracle !!!

IV

Cependant, en repoussant le miracle objectif, ne prouve-t-on pas trop, et par conséquent rien ? Si le miracle subjectif existait seul, s'il n'y avait pas pour nous de différence entre ce qui est miracle et ce qui paraît tel, si tout ce que les lois naturelles ne nous expliquent pas rentrait pour nous dans la même caté-

gorie de phénomènes miraculeux, le nombre de ces phénomènes-là ne serait-il pas beaucoup trop grand pour que nous y attachions encore la moindre importance ? N'y aurait-il pas simplement autant et même plus de phénomènes miraculeux que de phénomènes naturels, et par conséquent le miracle serait-il bien encore pour nous miracle ? A force d'en voir, il semble bien que nous n'y prendrions plus garde ou plutôt jamais il ne fût venu à l'idée de personne de parler de miracle. Non seulement il n'y aurait plus possibilité pour nous de tracer une limite entre miracle réel et miracle apparent, mais, de fait, cette différence ne saurait logiquement être maintenue. Or, il est pourtant dûment établi que les hommes font parfaitement la différence, et qu'ils nomment parmi les phénomènes non expliqués pour eux par les lois naturelles, les uns miraculeux, les autres pas. Nier donc le miracle objectif pour n'accepter *que* le miracle subjectif qui n'autorise absolument pas cette différence, c'est aller, semble-t-il, directement à l'encontre de l'expérience la plus commune.

Nous répondons : Il est vrai que les hommes n'attribuent pas le caractère miraculeux à tout phénomène de la cause duquel ils ne se rendent pas naturellement compte ; et que, de plus, le miracle subjectif annihile de fait la distinction entre les deux catégories de phénomènes. D'autre part, notre conception du problème ne pourra être définitivement rejetée que si l'on prouve préalablement qu'il est impossible de rendre compte autrement que par l'admission du miracle objectif, de la distinction effective que font les hommes parmi les phénomènes inexplicables, peut-être inexplicables, en appliquant aux uns le prédicat miraculeux et en le refusant à d'autres.

Un simple coup d'œil sur les phénomènes qu'on a classés sous la rubrique du miracle, nous met déjà en mesure de constater un fait très significatif : à savoir que la limite entre ce qui est miraculeux et ce qui ne l'est pas, est loin d'être fixe ou invariable. Ce qui est miracle pour l'un est souvent phénomène tout naturel pour l'autre et vice-versa. Il n'en pourrait certainement pas être ainsi, si l'on devait considérer ces phénomènes miraculeux comme objectivement tels ; le miracle objectif doit

être le même pour tous et objectif pour tous ; seul le miracle subjectif permet de rendre raison de ces divergences. L'expérience confirme donc absolument en cela notre manière de voir. Un enfant que le monde met encore chaque jour en face de phénomènes nouveaux pour lui, ne considérera pas comme extraordinaire un phénomène qui, à nous, paraîtra au contraire affecter tous les caractères du mystérieux et du surnaturel ; l'enfant admet qu'il en sera de ce nouveau phénomène comme de tant d'autres, inexpliqués pour lui d'abord, mais dont il a fini par entrevoir le « comment. » Pour l'adulte, au contraire, dont l'expérience est bien plus riche, un phénomène vraiment extraordinaire le frappera bientôt ; de plus, il est déjà plus apte en procédant par analogie à discerner si un phénomène est de ceux dont rendent compte des lois naturelles connues ou non. Inversément il est bien des phénomènes nous paraissant à nous fort simples à expliquer, mais en présence desquels l'enfant criera infailliblement au miracle. Nous n'avons même pas besoin de citer d'exemples. Il n'en est pas autrement des sauvages ou, en général, des peuples peu avancés dans la connaissance des lois naturelles. Il suffit de rappeler le rôle dans l'histoire des éclipses de lune ou de soleil, l'apparition des comètes et autres signes célestes, tous phénomènes qui n'ont rien pour nous que de très naturel. Par contre, là où le plus forcené des positivistes est contraint d'avouer le mystère, quand il s'agit, par exemple, de savoir d'où vient ce monde et comment il a été créé, il se trouve que bien des peuplades n'ont pas même de mot exprimant l'idée de création ; rien n'est plus naturel pour eux que d'exister ; les problèmes les plus immenses aux yeux de nos hommes de science ne les abordent pas, tandis qu'ils ne voyent rien d'extraordinaire à croire que l'homme a été créé par une grosse araignée noire. — A mesure que les circonstances changent, que l'homme passe de la barbarie à l'état civilisé, de l'enfance à l'âge mûr, toutes ces conceptions se modifient. Un enfant cesse de croire au surnaturel d'un phénomène dès qu'il en a saisi les causes naturelles ; mais avant d'en être là, le phénomène avait bien dans sa pensée les caractères du miracle. Miracle est donc pour lui synonyme d'incompris.

De même pour le sauvage. De même pour nous enfin, car qui oserait affirmer qu'en faisant chaque jour des progrès dans nos connaissances, nos conceptions des événements n'en sont pas profondément modifiées? La foudre, les tempêtes, les éruptions des volcans, etc., étaient tout autant de miracles pour les anciens; comme ils n'expliquaient pas ces phénomènes par les lois naturelles, l'intervention divine directe leur tenait lieu d'explication.

De ce qui précède nous retirons, outre une nouvelle confirmation du fait que le miracle est pour nous toujours purement subjectif, la certitude qu'il existe bien certains critères que les hommes invoquent consciemment ou non, pour distinguer parmi les phénomènes inexpliqués pour eux, ceux qui sont miraculeux et ceux qui ne le sont pas; car, s'il n'en était pas ainsi on ne rendrait raison ni du désaccord qui règne en général sur ce point, ni de l'accord relatif qui ne s'impose pas moins à l'observateur.

Essayons d'indiquer au moins deux ou trois des caractères qui firent attribuer l'épithète de miraculeux à tels phénomènes inexpliqués plutôt qu'à d'autres. D'abord il fallait que ceux-ci se manifestassent rarement; plus c'était le cas et plus on était disposé à y voir les effets d'une intervention surnaturelle. En outre, on était plus disposé à voir un prodige dans des phénomènes d'apparence frappante, que dans d'autres qui n'attiraient pas autant l'attention. Il y en eut, de ces phénomènes, qui passèrent par des périodes de transition: ainsi on n'était au fond pas très précis chez les Romains quant à l'idée qu'il fallait se faire de telles manifestations célestes en temps d'orage. La foudre ne fut probablement pas toujours considérée comme phénomène surnaturel, par contre, les pluies de pierre ou de sang, les bolides, etc., conservèrent toujours le nom de *prodigia*. Un autre caractère ajoutait beaucoup à la disposition à croire au miracle à propos d'un phénomène sortant déjà de l'ordinaire: c'était le cas où l'on voyait devant soi, en chair et en os, l'auteur de l'acte miraculeux. Ceci du reste ne changeait en rien l'interprétation de ces actes, comme effet d'une intervention divine; soit qu'on pensât que Dieu avait communiqué sa puis-

sance à un humain, soit que l'on considérât ce dernier comme une incarnation de la divinité. Voyez Jésus-Christ et tous les faiseurs de miracles de l'antiquité ; voyez entre autres les exemples caractéristiques de Paul et Barnabas à Lystre, et de Paul dans l'île de Crète.

Ce sont là quelques-uns des critères d'ailleurs tout extérieurs du miracle. Nous n'avons pas à les apprécier, l'admission du miracle subjectif éliminant d'emblée toute discussion sur leur valeur. Nous avons à montrer que la différence entre phénomènes inexplicables, considérés cependant comme naturels, et phénomènes inexplicables, dits miraculeux, pouvait avoir son origine ailleurs que dans l'admission de la réalité du miracle objectif opposé aux phénomènes naturels. Mais de critère en soi il n'en existe pas, il n'en doit et n'en peut exister. Si l'on se range avec nous à l'opinion du miracle subjectif, alors le critère est et demeure, nous l'avons dit déjà, tout moral¹. Du reste, ici encore, l'expérience la plus indéniable vient à l'appui de nos assertions. Pourquoi est-on si disposé, comme malgré soi, à considérer plutôt comme authentiques les miracles bibliques que ceux relatés par des auteurs païens ? Ce peut être quelquefois, mais ce n'est certes pas toujours, qu'ils aient un caractère moins fantastique ; il en est parmi les miracles des gentils qui se produisent dans des circonstances tout analogues à celles des récits sacrés, et au point de vue de la critique historique les auteurs sont aussi peu suspects de pieuse tromperie que les auteurs chrétiens ou hébreux. Nous n'avons donc aucune raison pour admettre a priori plutôt les uns que les autres. Seule, la haute autorité des Ecritures pour nous peut faire accorder plus de confiance aux récits qui y sont contenus ; mais c'est une autorité toute morale ; logiquement, rien ne ferait pencher la balance de ce côté plutôt que de l'autre.

¹ Nous sommes heureux de nous rencontrer ici et dans les lignes qui suivent avec M. Aloys Berthoud, de Genève. Nous avons pris connaissance récemment de son petit ouvrage : « Le surnaturel chrétien en regard de l'hypnotisme et du spiritisme » (1896). Sa thèse fondamentale ne diffère en rien de celle exprimée ici. Nous relèverons ici-même, dans un article bibliographique, en quel point nous nous séparons de lui et pour quelles raisons nous le faisons.

Le père des miracles c'est bien, comme on l'a dit souvent, la foi, — et nous ne disons pas la superstition. Il fallait, pour tous ceux qui étaient décidés à voir dans le miracle le doigt de Dieu, que l'on pût saisir bien effectivement une fin, un but que se proposait le Tout-Puissant vis-à-vis de ses créatures. Ne comprenait-on pas l'effet visé, — comme il eût été indigne de l'Être Suprême d'agir sans but, ou bien on attribuait le phénomène à un être surnaturel mauvais, ou bien plus simplement on y voyait un phénomène naturel dont on ne pouvait rendre compte.

N'est-ce pas, en effet, ce critère qu'on a toujours appliqué ? Quand certains auteurs se sont refusé à rejeter en bloc tous les miracles païens ou les miracles chrétiens postérieurs à l'âge apostolique (miracles attestés du reste par des auteurs chrétiens même, citons seulement saint Augustin), ils ont opéré le triage en élaguant les phénomènes présentant une grande apparence de merveilleux peut-être, mais qu'aucun motif moral ne justifiait. N'est-ce pas également de ce chef qu'on a éliminé certains faits miraculeux qui avaient été subrepticement glissés dans les récits sacrés, probablement par des serviteurs du Seigneur pétris de bonnes intentions, mais dépourvus de tout bon sens et qui, pour rehausser la gloire divine, usaient du procédé douteux de multiplier les récits de caractère plus charlatanesque que religieux. C'est en tout cas en partant de là que le protestantisme a fait justice de bien des légendes, propres peut-être à éblouir certains chrétiens peu cultivés, mais qui, d'abord, n'ont rien à faire valoir pour les justifier, et ensuite n'expliquent même pas les problèmes à résoudre. Prenez, par exemple, la légende qui fait de Marie, la mère de Jésus, une femme sans péché. On voulait probablement rendre mieux compte par ce moyen de la parfaite pureté morale du Seigneur : si Jésus, pensait-on, fût né d'une femme pécheresse, il fût né pécheur lui-même. Mais, de nos jours, le premier enfant venu découvrira le vice de cette argumentation : s'il faut naître d'une femme sans péché, pour être soi-même sans péché, il faudra que Marie à son tour soit fille d'une femme sans péché, et ainsi de suite jusqu'à notre mère à tous. A moins

d'admettre une intervention divine spéciale pour Marie ; mais, dans ce cas, puisque c'est le Messie que l'on voulait sans péché, n'eût-il pas été à la fois plus simple et plus digne de Dieu de créer directement le Messie sans péché, — car il n'importait probablement guère à Dieu d'intervenir ici plutôt que là, si pourtant il devait intervenir une fois.

Nous ne jugeons pas nécessaire de continuer nos investigations dans ce domaine du miracle subjectif. Ce que nous en avons dit a fait voir, nous l'espérons, que si nous avons dû faire abstraction du miracle objectif, la réalité des faits n'a pas été sacrifiée pour autant. Tout ce qu'on expliquerait avec l'acceptation du miracle objectif est également expliqué avec le miracle subjectif ; et quand aux faits que le miracle objectif n'explique pas, le miracle subjectif en rend compte parfaitement. Tout est donc à l'avantage du miracle subjectif.

Donc, concluons-nous : en soi, tout phénomène dénommé miraculeux est compréhensible ou explicable par des lois naturelles. Mais est-ce à dire cependant que *nous* les comprendrons réellement ? Nous ne voudrions pas avoir dit cela. Seulement si nous n'arrivons pas à cette compréhension, ce n'est pas la faculté elle-même qui nous manque pour cela, mais un certain degré de cette faculté. Un enfant ne soulève qu'un poids de 10 kg. ; est-ce à dire qu'il ne soit pas possible en soi de soulever un poids de 20 kg. ? Non, certes, un adulte le fera aisément. Or, qu'est-ce qui a manqué à l'enfant pour soulever les 20 kg. ? La force ? Non, mais un certain degré de force. L'homme soulève aussi les 20 kg. avec de la force ; il n'est pas revêtu, parce qu'il en soulève plus de 10, d'une faculté spéciale. Nous pouvons poursuivre plus avant encore notre comparaison : il n'est pas probable qu'un homme soulève jamais 1000 kg., mais si on soulevait ce poids ce serait encore avec de la force. Ou bien du fait qu'un homme ne devrait jamais posséder la force nécessaire pour ces 1000 kg., en résulterait-il peut-être que jamais un homme n'a eu ou n'aura de force ? De même en est-il du miracle : parce que notre faculté de connaître sera probablement toujours trop faible pour comprendre

certaines phénomènes connus sous le nom de miraculeux, il est illégitime d'en conclure que ce ne serait pas de l'intelligence du tout qui résoudrait ces problèmes pour qui serait en état de les résoudre, et qu'il faille recourir à la thèse du miracle objectif.

Remarquons en terminant que ce n'est pas présomption ou illusion sur la puissance de compréhension humaine, comme on sera sans doute tenté de nous en accuser, qui nous fait parler ainsi ; la raison en est, tout au contraire, que la thèse du miracle objectif nous demande quelque chose qui est au-dessus de notre intelligence, en nous proposant de concevoir un phénomène qui ne soit pas un phénomène.

Janvier-février 1896.
